

POLITIQUE 17, RELATIVE À LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. But

Le but de la Politique relative à la confidentialité des renseignements personnels est d'énoncer l'ensemble des principes, pratiques et procédures mis en place par la Fondation Québec Philanthrope (Fondation) pour assurer la protection des renseignements personnels.

2. Énoncé

La Fondation s'engage à préserver la confidentialité des renseignements personnels de ses donateurs, de ses bénévoles, de ses partenaires et de ses employés.

La Fondation a pour politique de gérer la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels dans le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., chapitre P-39.1).

3. Définition de renseignements personnels

On entend par « *renseignements personnels* » tous les éléments d'information pouvant servir à identifier une personne donnée ou à communiquer avec elle (par exemple : son nom, son adresse, sa date de naissance, son courriel et son numéro de téléphone). Exceptions : les coordonnées d'affaires et les renseignements publics tels que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone figurant dans l'annuaire téléphonique ou tout autre registre public ne sont pas considérés comme étant des renseignements personnels.

4. Pratiques de protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par la Fondation sont traités dans le respect et la confidentialité. Le personnel, les administrateurs ou tout autre intervenant de la Fondation ne sont autorisés à consulter les renseignements personnels que dans la mesure où ils en ont besoin selon l'avis du conseil d'administration pour exercer leur mandat.

La Fondation prend des moyens pour assurer l'intégrité de ces informations et éviter qu'elles ne soient perdues ou détruites. La Fondation ne partage aucun des renseignements personnels qu'elle recueille.

5. Collecte, utilisation, communication et conservation limitées

Les renseignements personnels sont utilisés par la Fondation uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis (selon le tableau en annexe).

- de façon permanente compte tenu que la Fondation gère des fonds de dotation à conserver à perpétuité.

- de manière à répondre aux exigences de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) concernant les dons. La Fondation conserve un registre de tous les dons versés à la Fondation. Les renseignements personnels qui y figurent demeurent confidentiels et conservés dans un endroit sécuritaire.
- pour l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt.
- lors d'une transaction pour un don en ligne, les renseignements personnels sont protégés par un mécanisme de certification autant au niveau des formulaires de dons que des échanges de données. Lors de la navigation pour le don en ligne, le protocole HTTPS se présente et un sceau de sécurité apparaît dans la fenêtre sous forme d'un cadenas. La Fondation n'a pas accès au numéro de carte de crédit lorsque le don est effectué par le don en ligne.

6. Rapport d'activités, communiqués de presse, infolettre

La Fondation publie annuellement dans son rapport d'activités le nom et la valeur marchande de chacun des fonds créés. Avec le plein consentement donné de façon électronique, par écrit ou lors de l'établissement du fonds de chacun des intéressés, elle publie des témoignages de ses donateurs, de ses fonds et de ses aides financières, et ce, dans son rapport d'activités, ses communiqués de presse et son Infolettre. Elle respecte l'anonymat de ceux et celles qui en font la demande.

7. Abonnement à l'infolettre

La Fondation distribue par voie électronique l'Infolettre. Les adresses électroniques transmises pour l'abonnement sont conservées dans une liste de distribution privée. Le désabonnement est possible en tout temps, et ce, en cliquant sur le lien approprié dans le courriel d'envoi de l'infolettre. Cela aura pour effet de supprimer les renseignements concernant l'abonné de notre liste de distribution.

8. Processus d'accès aux renseignements personnels

Les personnes dont la Fondation détient des renseignements personnels ont le droit :

- de connaître l'existence de renseignements personnels et de l'usage qui en est fait;
- d'y accéder pour consulter et vérifier l'exactitude des renseignements personnels; et

Toute demande doit être faite par écrit ou par courrier électronique (avec signature). Toute personne qui requiert de l'information à l'acquit d'une autre personne doit démontrer son autorisation pour ce faire, à la satisfaction de la Fondation et, le cas échéant, à celle de ses aviseurs légaux. Les réponses aux demandes seront faites par écrit.

La direction générale est chargée d'administrer la politique et les procédures afférentes aux renseignements personnels, y compris les demandes d'accès.

9. Processus de traitement des plaintes

Les personnes dont la Fondation détient des renseignements personnels ont le droit :

- de porter plainte en cas de renseignements inappropriés, de conservation ou de divulgation de façon irrégulière.

Les plaintes relatives à la politique et aux procédures des renseignements personnels de la Fondation peuvent être adressées directement à la direction générale ou au président du conseil d'administration par courrier électronique (hbarbeau@quebecphilanthrope.org) ou par la poste :

Politique de confidentialité
Fondation Québec Philanthrope
a/s direction générale ou président du conseil d'administration
3100, avenue du Bourg-Royal, bureau 150
Québec (Québec) G1C 5S7.

Le conseil d'administration doit être avisé de toute plainte dès sa réception.

10. Révision de la politique

Le comité de la gouvernance doit réviser annuellement la présente politique. Le conseil d'administration de la Fondation a la responsabilité d'approuver la présente politique ainsi que toutes les mises à jour qui deviendront nécessaires.

Adoption par le conseil

La politique est approuvée à la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 2012.